

Tableau de bord de suivi des déploiements FttH

Situation au 3^{ème} trimestre 2015

L'objectif de ce tableau de bord est :

- d'obtenir une vision exhaustive de l'aménagement numérique de la région grâce au suivi des déploiements FttH (*Fiber to the Home* ou fibre optique jusqu'à l'abonné) privés et publics en Ile-de-France ;
- de vérifier les engagements de calendrier pris par Orange sur 198 communes et par Numericable-SFR sur 121 communes auprès de l'Etat et des collectivités le 8 avril 2013¹.

Ce tableau de bord est réalisé par les services de la Préfecture de région, de la Région Ile-de-France et de l'IAU.

Méthodologie

Ce tableau de bord est élaboré à partir des données² fournies par les différents opérateurs privés et les gestionnaires de Réseaux d'Initiative Publique FttH à l'Observatoire France Très Haut Débit³.

Les informations indiquées portent sur des locaux raccordables en FttH c'est-à-dire un local (un foyer ou bien une entreprise) ayant une continuité optique entre son point de branchement optique et le point de mutualisation⁴.

Les pourcentages obtenus par commune, par zone ou bien par département s'appuient sur la base de données « Géolocalisations » issue de l'hybridation des données géolocalisées de la DGFIP et de l'IGN qui a pour finalité de fournir une base de données des adresses à la géolocalisation affinée au droit desquelles sont estimés des nombres de locaux.

¹ La déclaration d'engagements de ces deux opérateurs peut être téléchargée à l'adresse suivante : <http://www.ile-de-france.gouv.fr/L-action-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire/Amenagement-numerique>

² Le jeu de données peut être téléchargé à l'adresse suivante : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/niveau-des-debits-sur-les-reseaux-daccés-a-internet-adsl-cable-fibre-ftth-2/>

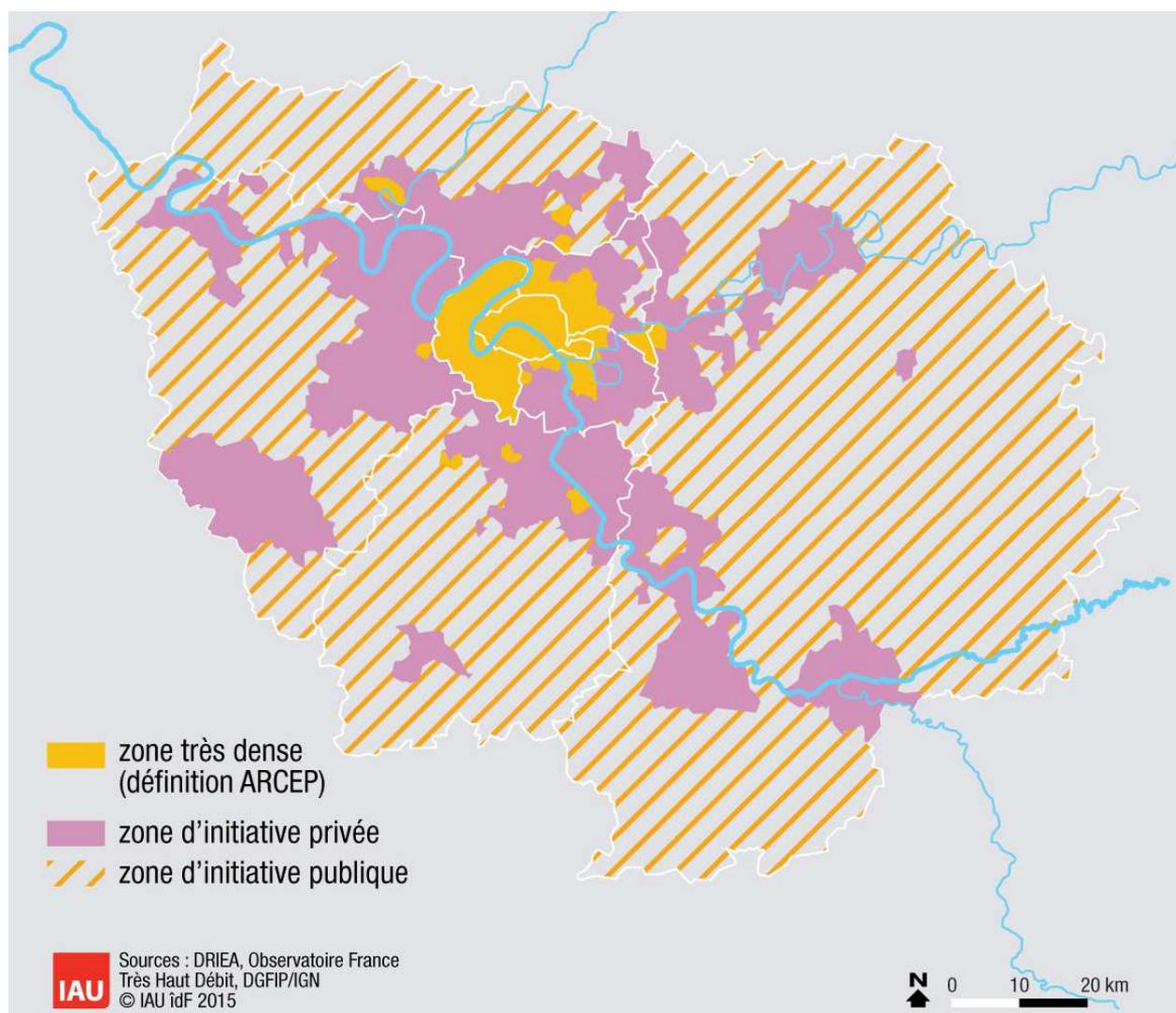
³ L'Observatoire est accessible à l'adresse suivante : <http://observatoire.francethd.fr/>

⁴ Un glossaire ainsi qu'une représentation schématique du réseau déployé sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/fibre/ftth-schemas-ref-terminologie.pdf>

Suivi des déploiements privés et publics

Trois périmètres de communes sont à distinguer dans les deux tableaux suivants :

- 73 communes en « zone très dense » telle que définie par l'ARCEP, où plusieurs opérateurs sont présents⁶ ;
- 345 communes en « zone d'initiative privée » avec un seul opérateur présent Orange ou Numericable-SFR⁵ ;
- 863 communes en « zone d'initiative publique » où ce sont les collectivités qui déploient un réseau ouvert, neutre et mutualisé.



Répartition de l'Ile-de-France en trois zones de déploiements

⁵ Sur ces 345 communes, 319 font l'objet d'engagements de calendrier de la part de ces deux opérateurs, les 26 restantes sont des communes précédemment situées en zone très dense.

Nombre de locaux raccordables

Département	Zone très dense ⁶	Zone d'initiative privée	Zone d'initiative publique	Total	Progression sur 3 mois
75 Paris	1 084 732			1 084 732	+2%
77 Seine-et-Marne	0	23 091	7 234	30 325	+27%
78 Yvelines	3 170	89 077	0	92 247	+18%
91 Essonne	6 633	41 572 ⁷	15 493	63 698	+7%
92 Hauts-de-Seine	484 635			484 635	+2%
93 Seine-Saint-Denis	66 516	50 511	8 606	125 633	+4%
94 Val-de-Marne	107 120	43 989	0	151 109	+9%
95 Val d'Oise	23 618	76 178	8 620	108 416	+6%
Ile-de-France (total)	1 776 424	324 418	39 953	2 140 795	+4%

Part de locaux raccordables sur le périmètre concerné

Département	Zone très dense ⁶	Zone d'initiative privée	Zone d'initiative publique	Total
75 Paris	67,4			67,4
77 Seine-et-Marne	0	7,1	2,6	4,9
78 Yvelines	20,2	16,4	0	14
91 Essonne	14,4	11,1	11	11,4
92 Hauts-de-Seine	55,3			55,3
93 Seine-Saint-Denis	17,7	17,7	17,8	17,7
94 Val-de-Marne	37,3	12,1	0	22,9
95 Val d'Oise	44,7	21,9	7,5	21
Ile-de-France (total)	54,3	14,5	5,7	34,5

⁶ Les données sont agrégées et proviennent des différents opérateurs privés ainsi que des gestionnaires de Réseaux d'Initiative Publique Sequalum et Opalys.

⁷ A ce chiffre s'ajoutent 18 952 locaux raccordables non comptabilisés ici car relevant d'initiatives de collectivités non complémentaires aux déploiements privés.

Part de locaux raccordables à la commune

